

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

Ville de Saint-Charles-Borromée
370, rue de la Visitation
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3



INGÉNIEUR(E) CONCEPTEUR(TRICE) :

Les Services EXP inc.
975, boul. Firestone, bureau 2010
Joliette (Québec) J6E 2W4

PROJET :

Aménagement d'un corridor actif rue Marie-curie

NOTRE DOSSIER :

SCBM-25010505

DESCRIPTION DU PROJET :

Le contrat consiste en l'aménagement d'un corridor actif sur les rues Marie-curie et Juge-Guilbault. Les travaux sont décrits sommairement comme suit :

1. Mise en place d'une conduite de refoulement ;
2. Construction de trottoirs et de bordures ;
3. Reconstruction de l'infrastructure de chaussée de rue ;
4. Mise en place de la sous-fondation et de la fondation de la piste multifonctionnelle ;
5. Remplacement de conduites d'égout pluvial et sanitaire ;
6. Remplacement de conduites d'eau potable ;
7. Ajout et déplacement d'éléments de drainage ;
8. Travaux de mise en place d'enrobé bitumineux ;
9. Réfection des surfaces.

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

La Ville de Saint-Charles-Borromée demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Aménagement d'un corridor actif et intégration d'une conduite d'infrastructure sanitaire » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié. L'enveloppe devra contenir un original et deux copies des documents de soumission, avec la mention des documents inclus (original, copie).

Les documents de soumission sont disponibles auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, depuis le **11 mars 2026**.

Pour toute information additionnelle concernant ce projet, veuillez communiquer avec Monsieur Louis-André Garceau par courriel à soumissionscb@vivrescb.com en prenant soin de mettre Louis.Adam@exp.com en copie conforme.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de soixante (60) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions. Le montant devra être payable à l'ordre du maître d'ouvrage et représenter un minimum de 10% du coût total de la soumission. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la *Loi sur les* sera accepté aux termes des documents d'appel d'offres.

Ce cautionnement doit garantir la fourniture d'un Cautionnement d'exécution et d'un Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services chacun pour une valeur de cent pour cent (100 %) du contrat.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est jugée satisfaite lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Conformément à la loi sur les marchés publics, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville pour le présent appel d'offres est fixé au 23 mars 2026. La date limite pour répondre aux plaintes est fixée au 30 mars 2026.

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le 1^{er} avril 2026, à 11 h00**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Saint-Charles-Borromée ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 18 mars 2026.

Louis-André Garceau (s)

Me Louis-André Garceau, avocat

Greffier - Ville de Saint-Charles-Borromée

370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3

soumissionscb@vivrescb.com